

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 11 juillet 2013

### **Salvepar lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 137,8 millions d'euros**

- **Parité : 9 actions nouvelles pour 5 actions existantes**
- **Prix unitaire de souscription : 48,90 € par action nouvelle**
- **Période de souscription : du 15 juillet 2013 au 26 juillet 2013 inclus**
- **Engagements et intention de souscription à hauteur de 127,0 m€**

Salvepar annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le montant s'élève à 137 788 708,50 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital a essentiellement pour objectif le renforcement des fonds propres de Salvepar et le financement de sa stratégie de développement. Les fonds reçus dans le cadre de l'augmentation de capital seront réinvestis dans de nouvelles participations cotées et non-cotées conformément à la stratégie annoncée de Salvepar ou permettront un renforcement dans les sociétés dans lesquelles Salvepar détient des participations. Salvepar souhaite également profiter de cette augmentation de capital pour élargir sa base actionnariale sur le long terme et augmenter son flottant.

Chaque actionnaire de Salvepar recevra un droit préférentiel de souscription pour chaque action détenue à l'issue de la séance de bourse du 12 juillet 2013. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 48,90 euros par action (soit 8 euros de nominal et 40,90 euros de prime d'émission) à raison de 9 actions nouvelles pour 5 actions existantes. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 5,25 % par rapport au cours de clôture de l'action Salvepar du 9 juillet 2013 et de 1,94 % par rapport au cours théorique ex-droit.

Tikehau Capital Partners, qui détient 92,18 % du capital et des droits de vote de Salvepar, s'est engagé à souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital à hauteur de 29,14 % de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 756 834 actions nouvelles. Carac, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages, la MACIF, MACSF *épargne retraite*, Neuflyze Vie et Suravenir se sont engagés à acquérir auprès de Tikehau Capital Partners un total de 1 022 492 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire un nombre total de 1 840 485 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital.

Tikehau Capital Partners s'est également engagé à céder à Compagnie Lebon 113 610 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 204 498 actions de la Société, que Compagnie Lebon a déclaré avoir l'intention de souscrire dans leur totalité à titre irréductible. Au total, les engagements de souscription de Tikehau Capital Partners, de Carac, du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages, de la MACIF, de MACSF *épargne retraite*, de

Neuflyze Vie et de Suravenir représentent un montant d'environ 117,0 millions d'euros soit 84,92 % de l'émission. En ajoutant l'intention de souscription de Compagnie Lebon, le total des engagements et des intentions de souscription représente environ 127,0 millions d'euros soit 92,18 % de l'émission.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 15 juillet 2013 et se terminera le 26 juillet 2013 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée comptable du 12 juillet 2013 se verront automatiquement attribuer des droits préférentiels de souscription. Les souscriptions à titre réductible sont admises.

L'émission des actions nouvelles, le règlement-livraison de l'émission et l'admission aux négociations des actions nouvelles sont prévus le 8 août 2013. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000124356.

*"Grâce à cette augmentation de capital et avec le soutien de nos actionnaires nous pourrions poursuivre notre stratégie visant, comme nous l'avions annoncé lors du rachat de Salvepar fin 2012, à devenir un investisseur de référence dans des prises de participation minoritaire en capital dans des sociétés à fort potentiel en France comme à l'étranger"* souligne Antoine Flamarion, Président-Directeur Général de Salvepar.

#### **A propos de Salvepar :**

Salvepar, détenue à 92% par le groupe Tikehau, est une holding d'investissement cotée à Paris au compartiment C. Salvepar mène une politique active de prises de participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées. [www.salvepar.fr](http://www.salvepar.fr)

#### **Contacts presse :**

Salvepar : 01 40 06 26 26

Alexandra Imbert - communication@salvepar.fr

Image 7 : + 33 1 53 70 74 70

Grégoire Lucas - glucas@image7.fr

Estelle Guillot-Tantay - egt@image7.fr

#### **Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers**

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Salvepar enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 juin 2013 sous le numéro R.13-032 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 13-344 en date du 10 juillet 2013, est disponible, sans frais, au siège social de Salvepar, 134 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, sur le site internet de Salvepar ([www.salvepar.fr](http://www.salvepar.fr)) ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et auprès de BNP Paribas, qui agit en qualité de coordinateur global et teneur de livre de l'émission.

Le résumé du prospectus visé par l'AMF figure en annexe au présent communiqué.

Salvepar attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés aux pages 40 à 44 du document de référence et à la section 2 de la note d'opération.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Salvepar.

## **Espace Économique Européen**

*L'offre est ouverte au public uniquement en France.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans les États membres uniquement :*

- *à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ;*
- *à moins de 100, ou si l'État membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par État membre ; ou*
- *dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque État membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.*

*Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.*

## **Royaume-Uni**

*Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investisseurs professionnels répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme des « Personnes Habilitées »).*

*Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes autres que des Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

## **Etats-Unis d'Amérique**

*Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique ainsi que le district de Columbia). Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act of 1933 tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») ou du droit de l'un quelconque des États des États-Unis d'Amérique et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique à des « U.S. persons » qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act ou du droit des États précédemment mentionnés. Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription seront offerts ou vendus uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et à des personnes autres que des « U.S. persons » et dans le cadre d'opérations extra-territoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du U.S. Securities Act. Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Salvepar n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en tout ou partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis. Ce communiqué est publié conformément à la Règle 135(c) du US Securities Act de 1933, tel que modifié.*

## **Canada, Australie et Japon**

*Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada (sous réserve de certaines exceptions), en Australie ou au Japon.*

## **Avertissements complémentaires**

*Le présent communiqué de presse comporte des indications sur les objectifs de Salvepar et des déclarations prospectives. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives peut être affectée par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de Salvepar soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés.*

*Le présent communiqué de presse est publié par Salvepar et sous la seule responsabilité de Salvepar. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée ou ne sera effectuée concernant, et le coordinateur global et teneur de livre ou ses affiliés ou agents n'acceptent aucune responsabilité liée à l'exactitude et l'exhaustivité du présent communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique auprès de, toute personne intéressée ou de ses conseils. Toute responsabilité en la matière est expressément déclinée. Le coordinateur global et teneur de livre agit exclusivement pour le compte de Salvepar et non pour une quelconque autre personne dans le cadre de l'offre. Nulle autre personne (qu'elle soit ou non destinataire du présent communiqué de presse) ne pourra se considérer comme étant le client du coordinateur global et teneur de livre dans le cadre de l'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles de Salvepar.*

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 13-344 en date du 10 juillet 2013 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p> <p>L'information faisant l'objet du prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à l'émetteur.</p>
<b>A.2</b>	<b>Revente ou placement final des valeurs mobilières</b>	Sans objet.

<i>Section B – Emetteur</i>		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	<p>Raison sociale : Société alsacienne et lorraine de valeurs, d'entreprises et de participations (la « <u>Société</u> » ou « <u>Salvepar</u> »).</p> <p>Nom commercial : Salvepar</p>
<b>B.2</b>	<b>Siège social</b>	134 boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.
	<b>Forme juridique</b>	Société anonyme de droit français à conseil d'administration.

	<b>Droit applicable</b>	Droit français.
	<b>Pays d'origine</b>	France.
<b>B.3</b>	<b>Description des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</b>	<p>La Société est une <i>holding</i> de participation minoritaire investissant en compte propre dans des actions ou instruments donnant accès au capital de sociétés cotées ou non cotées.</p> <p>La Société mène une politique active de prises de participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non cotées et investit dans des entreprises de taille moyenne, ayant une dimension internationale, en croissance ou en phase de recomposition de leur capital. Elle privilégie des sociétés qui présentent un profil ou un potentiel de rentabilité supérieur à celui des sociétés de grande taille et qui sont positionnées sur des marchés de niche en croissance.</p> <p>La Société entend continuer de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement en la développant autour de deux axes : (1) en privilégiant les investissements minoritaires à moyen terme dans des sociétés européennes avec une exposition internationale et (2) en poursuivant la diversification (en particulier en matière géographique) de son portefeuille avec des investissements opportunistes.</p> <p>L'investissement dans Naturex en janvier 2013 illustre la mise en œuvre du premier axe stratégique, tandis que celui réalisé dans LAP en juin dernier illustre le second axe (pour une description de ces investissements, voir l'Elément B.4a).</p>
<b>B.4a</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b>	<p><b><i>Modifications du portefeuille de participations depuis le début de l'exercice 2013</i></b></p> <p>Au 31 décembre 2012, la Société disposait en portefeuille de 18 participations (10 dans des sociétés cotées et 8 dans des sociétés non-cotées) pour un actif net réévalué de 167,7 millions d'euros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a réalisé des cessions pour un montant global de 67,5 millions d'euros (y compris le remboursement d'OBSA détenues dans Socotec) ce qui concerne 9 lignes de participation soit 36 % en valeur nette du portefeuille au 31 décembre 2012, et réalisé deux investissements pour un montant total de 8,5 millions d'euros</p> <p>Les cessions intervenues depuis le début de l'exercice 2013 résultent soit d'un recentrage du portefeuille vers des sociétés plus en phase avec la stratégie de Salvepar (telle que décrite à l'Elément B.3) en raison de la faible association de la Société à la gouvernance, soit d'opportunités de céder des participations ayant un potentiel additionnel de plus-value faible, soit de l'accompagnement du bloc majoritaire.</p> <p>Fin janvier 2013, la Société a cédé sa participation dans la société STEF pour 8,0 millions d'euros.</p> <p>Le 22 janvier 2013, la Société a souscrit à une émission d'OCEANE par Naturex pour 6,0 millions d'euros.</p> <p>Début février 2013, Salvepar a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) qu'elle détenait dans Socotec pour 6,7 millions d'euros.</p> <p>Le 7 février 2013, la Société a accepté une offre d'achat ferme et irrévocable provenant de Polygone S.A. pour l'ensemble de ses actions pour 9,2 millions d'euros.</p> <p>Le 14 février 2013, la Société a cédé l'intégralité de ses titres GL Events pour 5,7 millions d'euros ainsi que l'intégralité de ses titres Touax pour 7,7 millions d'euros.</p> <p>Le 21 mars 2013, Salvepar a annoncé la signature par Abénex Capital et les actionnaires du groupe RG Safety d'un protocole d'acquisition du groupe RG Safety pour un prix en ligne avec l'actif net réévalué retenu au 31 décembre 2012 (et en forte plus-value par rapport à la valeur nette comptable de cette participation à cette même date). Dans ce cadre, Salvepar a cédé le 30 mai 2013 sa participation pour 16,9 millions d'euros plus un complément de prix éventuel.</p> <p>Le 4 avril 2013, la Société a annoncé la cession de l'intégralité de ses actions Lacroix pour 2,1 millions d'euros.</p> <p>Le 13 juin 2013, Salvepar a annoncé s'être engagé à investir un montant de 7,0 millions de dollars dans la société Latin America Power (« <u>LAP</u> »), un développeur et opérateur de projets d'énergie renouvelable à base hydroélectrique et éolienne au Chili et au Pérou. Cet investissement est réalisé à l'occasion d'une augmentation de</p>

capital menée par les principaux actionnaires de LAP, dont P2 (*joint-venture* entre Patria Investimentos, membre du Blackstone Group, et Promon SA, acteur majeur de l'ingénierie d'infrastructure au Brésil). Au 30 juin 2013, 3,2 millions de dollars ont été décaissés au titre de cet investissement et sont inclus dans les 8,5 millions d'euros investis depuis le début de l'exercice 2013.

Le 2 juillet 2013, la Société a cédé sa participation de 12 % dans Courtepaille pour 9,0 millions d'euros plus un possible complément de prix valable jusqu'à fin 2018 en cas de cession de ces actions par le cessionnaire avant cette date.

#### ***Indicateurs financiers au 30 juin 2013***

Au 30 juin 2013, les principaux indicateurs de la Société étaient les suivants :

- les capitaux propres hors résultat s'élevaient à 60,0 millions d'euros ;
- l'actif net réévalué s'élevait à 85,0 millions d'euros (voir l'Elément B.7) et était composé de participations cotées à hauteur de 53 %, de participations non-cotées à hauteur de 46 % et de disponibilités à hauteur de 1 % ; et
- l'endettement financier net s'élevait à 24,8 millions d'euros.

#### ***Distribution d'un dividende exceptionnel***

Le 8 avril 2013, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 55,50 euros par action. Ce dividende a été mis en paiement par la Société le 11 juin 2013 pour un montant global de 86,9 millions d'euros. (Voir également les Eléments C.7 et E.2a.)

#### ***Résultats trimestriels***

Le 7 mai 2013, Salvepar a annoncé des produits courants de gestion s'élevant au 31 mars 2013 à 0,49 million d'euros et un actif net réévalué (ANR) s'élevant à 170,88 millions d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport au 31 mars 2012.

#### ***Signature d'un contrat de crédit***

Le 6 juin 2013, la Société a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement (le « Contrat de Crédit »). Ce Contrat de Crédit a pour date d'échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les tirages au titre de ce Contrat de Crédit portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les pratiques du marché. Le 11 juin 2013, la Société a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit.

#### ***Environnement économique depuis le début de l'exercice 2013***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'environnement économique en Europe, et en particulier en France, continue à se dégrader. Cette dégradation de l'environnement économique pèse sur le chiffre d'affaires de certaines participations en portefeuille de la Société et pourrait avoir un impact négatif sur leur valorisation au titre de l'exercice 2013 en absence d'amélioration de la conjoncture économique.

#### ***Projet d'émission réservée d'actions de préférence***

En tant que mesure d'incitation à la performance future du groupe Tikehau dans sa gestion de la Société, il est envisagé que la Société émette deux catégories d'actions de préférence (les « AP ») : une catégorie d'actions de préférence 1 (les « AP1 ») souscrites intégralement par Tikehau Capital Advisors (« TCA ») et une catégorie d'actions de préférence 2 (les « AP2 ») souscrites intégralement par Tikehau Capital Partners (« TCP ») (concernant les relations de TCA et TCP avec la Société, voir les Eléments B.5 et B.6.).

#### ***Modalités d'émission des AP***

L'émission des AP sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant à titre extraordinaire. Un avis de réunion sera publié postérieurement à la date de règlement-livraison de la présente augmentation de capital en vue de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société et de l'émission des AP avant la clôture de l'exercice 2013.

TCP (actionnaire à 92,2 % de la Société avant l'augmentation de capital) ne prendra pas part aux votes des résolutions relatives à l'émission des AP1 et des AP2. L'émission des AP1 et des AP2 sera donc décidée exclusivement par des actionnaires tiers de la Société. Les Investisseurs (tels que définis à l'Elément E3) se sont engagés à voter en faveur de l'émission des AP. Les Investisseurs se sont également engagés à ne pas apporter leurs actions de la Société à une offre publique de retrait à laquelle pourrait donner lieu l'émission des AP (étant précisé qu'il n'est pas prévu de procéder à une offre publique de retrait à raison de l'émission des AP).

### Termes des AP

Les termes et conditions des AP qui seront soumis à l'approbation des actionnaires de la Société seront les suivants :

- Chaque catégorie d'AP donne droit, au titre de chaque exercice social, à un dividende prioritaire égal à 6,25 % du « résultat net retraité » de Salvepar (soit 12,5 % au total pour les AP) :
  - o Au titre de chaque exercice, le résultat net retraité est calculé sur la base du résultat net comptable de l'exercice en excluant (i) des plus-values de cession réalisées la fraction qui était latente au 30 juin 2013 et (ii) les revenus de placement sur des supports monétaires.
  - o Au titre de chaque exercice, le dividende prioritaire n'est dû que si la somme des résultats nets retraités depuis l'émission des AP est positif.
  - o Le dividende prioritaire est dû avant tout paiement aux actions ordinaires.
  - o Le dividende prioritaire peut être reporté sur les exercices ultérieurs sans intérêt si, de l'avis du conseil d'administration, son paiement mettait la Société en situation de difficultés financières.
- Les AP1 donnent droit à la désignation d'un tiers des administrateurs de la Société.
- Les AP ne bénéficient pas des droits attachés aux actions ordinaires (notamment pas de droit de vote, de droit au dividende ordinaire ou de droit préférentiel de souscription) et ne sont pas cotées. En cas de liquidation de la Société, les AP bénéficient uniquement du remboursement du prix d'émission des AP et du paiement des dividendes prioritaires dus et non versés.
- Dans le cas où un tiers prendrait le contrôle de la Société :
  - o Les droits de gouvernance attachés aux AP1 seront désactivés automatiquement.
  - o La Société bénéficiera d'un droit de rachat de chaque catégorie d'AP, et devra racheter chaque catégorie d'AP à la demande des titulaires des AP concernés, pour un prix déterminé par accord entre les parties ou, à défaut, par un expert dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil. Le prix payé par la Société devra en toutes hypothèses faire l'objet d'une expertise indépendante au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, laquelle devra notamment prendre en compte les méthodes de valorisation utilisées lors de l'émission des AP.

### Détermination du prix d'émission des AP

Chaque catégorie d'AP sera composée de 10 actions, ayant chacune 8 euros de valeur nominale. Le prix d'émission définitif des AP dépendra du résultat de la présente augmentation de capital. A titre d'illustration, en cas d'augmentation de capital à hauteur de 100,0 millions d'euros, le prix d'émission des AP1 ressortirait à 3 000 000 euros (prime d'émission incluse) et le prix d'émission des AP2 ressortirait à 2 500 000 euros (prime d'émission incluse).

Le prix d'émission des AP acquitté par TCA et TCP fera l'objet d'un rapport d'un expert indépendant. Un rapport d'un ou plusieurs commissaires aux avantages particuliers (à désigner par le Tribunal de commerce de Paris) sera également mis à la disposition des actionnaires préalablement à l'assemblée générale de la Société devant statuer sur l'émission des AP.

### ***Modification des termes des contrats de prestation de services entre la Société et TCA***

A l'issue de la présente augmentation de capital, la Société bénéficiera d'une trésorerie importante à investir et des ressources supplémentaires seront mises à sa disposition par TCA pour appréhender des opportunités d'investissement nouvelles, les analyser, négocier avec les contreparties, suivre leur évolution future, assister la Société dans ses placements de trésorerie et piloter les évolutions comptables liées aux investissements décidés. La Société et TCA ont dès lors prévu de modifier les termes des contrats de prestation de services qui les lient en matière de support et d'investissement. Ces modifications auront pour effet de porter de 850.000 à 1.495.000 euros par an (TTC) la rémunération totale due par la Société à TCA au titre de ces contrats. Cette rémunération sera révisée annuellement (i) de manière automatique, par référence à un indice mesurant l'évolution du coût de la main d'œuvre et (ii) de manière optionnelle, pour tenir compte du développement de la

		Société et de son mode d'organisation. Par ailleurs, la durée de ces contrats sera portée de de 1 an à 3 ans.																																																																																									
<b>B.5</b>	<b>Description du groupe et de la place de l'émetteur dans le groupe</b>	<p>A la date du visa sur le prospectus, la Société n'a pas de filiale (au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce).</p> <p>A la date du visa sur le prospectus, TCP détient 92,18 % du capital et des droits de vote de la Société. TCP a été créé en juin 2004 pour investir et gérer, sans contrainte particulière de durée, des fonds institutionnels et privés dans différentes classes d'actifs (participations cotées et non cotées, crédit et immobilier). TCP est présidé par TCA, structure assurant la gestion opérationnelle et stratégique du groupe Tikehau, qui détient également environ 23 % du capital et des droits de vote de TCP (voir aussi l'Elément B.6).</p> <p>En 2007, le groupe Tikehau a par ailleurs lancé Tikehau Investment Management (« <b>TIM</b> »), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, spécialisée dans les produits de crédit et qui est devenue en quelques années <i>leader</i> sur son marché. Au 31 décembre 2012, TIM avait 1,3 milliard d'actifs sous gestion et a vu son encours multiplié par six en cinq ans. TIM est détenu à hauteur de 58 % par TCA.</p> <p>TCA est détenu à hauteur de 9,4 % par UniCredit et à hauteur de 90,6 % directement ou indirectement par un groupe de managers du groupe Tikehau, à savoir MM. Antoine Flamarion, Mathieu Chabran, Bruno de Pampelonne et Arnaud de Pesquidoux.</p>																																																																																									
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires et contrôle de l'émetteur</b>	<p>A la date du visa sur le prospectus, la société TCP détient directement (après absorption de Tikehau Participations &amp; Investissements) 92,18 % du capital et des droits de vote de la Société.</p> <p>Au 31 décembre 2012, TCP était détenu en capital et en droits de vote à hauteur d'environ 23 % par TCA (qui est également le président de TCP), 57 % par des investisseurs privés et 20 % par des investisseurs institutionnels. (Voir aussi l'Elément B.5)</p>																																																																																									
<b>B.7</b>	<b>Informations financières historiques et changement significatif depuis les dernières informations financières historiques</b>	<p><b>Principaux chiffres clés</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><i>(audités)</i></th> <th colspan="3">Pour l'exercice clos le 31 décembre</th> </tr> <tr> <th><i>(en millions d'euros)</i></th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th colspan="2">2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat des opérations courantes .....</td> <td>2,6</td> <td>4,1</td> <td colspan="2">4,8</td> </tr> <tr> <td>Résultat net de gestion.....</td> <td>1,9</td> <td>3,2</td> <td colspan="2">4,0</td> </tr> <tr> <td>Résultat net des opérations sur valeurs immobilisées.....</td> <td>22,4</td> <td>0,2</td> <td colspan="2">(6,2)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net .....</td> <td>24,3</td> <td>3,5</td> <td colspan="2">(2,2)</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><i>(en euros)</i></th> <th colspan="3"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dividende net versé par action .....</td> <td>6,0</td> <td>1,0</td> <td colspan="2">55,5</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><i>(audités)</i></th> <th colspan="3">Au 31 décembre</th> </tr> <tr> <th><i>(en millions d'euros)</i></th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th colspan="2">2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations financières (nettes des dépréciations) .....</td> <td>117,3</td> <td>140,3</td> <td colspan="2">136,2</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie nette <sup>(1)</sup> .....</td> <td>38,2</td> <td>11,2</td> <td colspan="2">9,7</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres <sup>(2)</sup> .....</td> <td>147,1</td> <td>149,0</td> <td colspan="2">60,0</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> Correspond à la somme des postes « disponibilités », « valeurs mobilières de placement » et dépôt à terme ».</p> <p><sup>(2)</sup> Après affectation du résultat de l'exercice.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><i>(non-audités)</i></th> <th colspan="3">Au 31 décembre</th> <th>Au 30 juin</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th colspan="2">2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actif net réévalué <i>(en millions d'euros)</i> <sup>(1)</sup> .....</td> <td>176,6</td> <td>154,1</td> <td>167,7</td> <td colspan="2">85,0</td> </tr> <tr> <td>Actif net réévalué par action <i>(en euros)</i>.....</td> <td>112,8</td> <td>98,5</td> <td>107,1</td> <td colspan="2">54,32</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> La méthode de calcul de l'actif net réévalué (« ANR ») a été modifiée en décembre 2012. Désormais, l'ANR des</p>	<i>(audités)</i>		Pour l'exercice clos le 31 décembre			<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012		Résultat des opérations courantes .....	2,6	4,1	4,8		Résultat net de gestion.....	1,9	3,2	4,0		Résultat net des opérations sur valeurs immobilisées.....	22,4	0,2	(6,2)		Résultat net .....	24,3	3,5	(2,2)		<i>(en euros)</i>					Dividende net versé par action .....	6,0	1,0	55,5		<i>(audités)</i>		Au 31 décembre			<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012		Immobilisations financières (nettes des dépréciations) .....	117,3	140,3	136,2		Trésorerie nette <sup>(1)</sup> .....	38,2	11,2	9,7		Capitaux propres <sup>(2)</sup> .....	147,1	149,0	60,0		<i>(non-audités)</i>		Au 31 décembre			Au 30 juin		2010	2011	2012	2013		Actif net réévalué <i>(en millions d'euros)</i> <sup>(1)</sup> .....	176,6	154,1	167,7	85,0		Actif net réévalué par action <i>(en euros)</i> .....	112,8	98,5	107,1	54,32	
<i>(audités)</i>		Pour l'exercice clos le 31 décembre																																																																																									
<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012																																																																																								
Résultat des opérations courantes .....	2,6	4,1	4,8																																																																																								
Résultat net de gestion.....	1,9	3,2	4,0																																																																																								
Résultat net des opérations sur valeurs immobilisées.....	22,4	0,2	(6,2)																																																																																								
Résultat net .....	24,3	3,5	(2,2)																																																																																								
<i>(en euros)</i>																																																																																											
Dividende net versé par action .....	6,0	1,0	55,5																																																																																								
<i>(audités)</i>		Au 31 décembre																																																																																									
<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011	2012																																																																																								
Immobilisations financières (nettes des dépréciations) .....	117,3	140,3	136,2																																																																																								
Trésorerie nette <sup>(1)</sup> .....	38,2	11,2	9,7																																																																																								
Capitaux propres <sup>(2)</sup> .....	147,1	149,0	60,0																																																																																								
<i>(non-audités)</i>		Au 31 décembre			Au 30 juin																																																																																						
	2010	2011	2012	2013																																																																																							
Actif net réévalué <i>(en millions d'euros)</i> <sup>(1)</sup> .....	176,6	154,1	167,7	85,0																																																																																							
Actif net réévalué par action <i>(en euros)</i> .....	112,8	98,5	107,1	54,32																																																																																							

		participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours des 20 derniers jours de bourse contre le cours du jour de clôture précédemment. Concernant les changements intervenus depuis les dernières informations financières historiques, les investisseurs sont invités à se reporter à l'Elément B.4a.
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	Sans objet. Le prospectus ne comporte pas d'informations financières pro forma.
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet. Le prospectus ne comporte pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ne comportent aucune réserve.
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant la présente augmentation de capital, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du prospectus.

<i>Section C – Valeurs mobilières</i>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification</b>	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.  Code ISIN : FR0000124356
<b>C.2</b>	<b>Devise</b>	Euro.
<b>C.3</b>	<b>Actions de la Société émises et valeur nominale</b>	2 817 765 actions d'une valeur nominale de 8 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés</b>	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit à dividendes, étant précisé que ce droit sera subordonné au droit au dividende prioritaire des AP qui devraient être émises, lesquelles donneront droit, chaque année et par priorité sur les actionnaires ordinaires, à un dividende total égal à 12,5 % du résultat net retraité de la Société – voir l'Elément B.4a ;</li> <li>• droit de participation aux bénéfices de la Société ;</li> <li>• droit de vote ;</li> <li>• droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et</li> <li>• droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
<b>C.5</b>	<b>Restrictions à la libre négociabilité</b>	Sans objet. Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital seront librement négociables.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission</b>	Les actions de la Société ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (le « <u> marché Euronext Paris </u> »). Leur admission est prévue pour le 8 août 2013, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000124356).

C.7	<b>Politique de dividende</b>	<p>La Société mène une politique de distribution de dividendes résultant de sa politique d'arbitrage en fonction des opportunités de marché comme de sa perception d'opportunité de réemploi des fonds dégagés par ces arbitrages. Les distributions proviennent ainsi (i) de plus-values de cessions de participations et (ii) du résultat financier annuel généré par le portefeuille.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes nets mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <table border="1" data-bbox="496 394 1378 607"> <thead> <tr> <th></th> <th>Exercice 2009</th> <th>Exercice 2010</th> <th>Exercice 2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution.....</td> <td>1 565 426</td> <td>1 565 426</td> <td>1 565 426</td> </tr> <tr> <td>Distribution nette totale.....</td> <td>6 261 704 €</td> <td>9 392 556 €</td> <td>1 565 426 €</td> </tr> <tr> <td>Coupon net .....</td> <td>4,00 €</td> <td>6,00 €</td> <td>1,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au titre de l'exercice 2012, l'assemblée générale du 8 avril 2013 a approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 55,50 euros par action, soit un montant global de 86 881 143 euros prélevé sur le compte « Autres réserves » distribué à l'ensemble de actionnaires de la Société. Ce dividende, qui n'a pas vocation être récurrent, a été mis en paiement par la Société le 11 juin 2013. Sur l'articulation entre la distribution de ce dividende exceptionnel et l'augmentation de capital, voir l'Elément E.2a.</p> <p>Il est précisé qu'à compter de l'émission des AP dont les termes sont décrits à l'Elément B.4a, le droit au dividende des actions ordinaires sera subordonné au paiement du dividende prioritaire au bénéfice des titulaires d'AP.</p>		Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution.....	1 565 426	1 565 426	1 565 426	Distribution nette totale.....	6 261 704 €	9 392 556 €	1 565 426 €	Coupon net .....	4,00 €	6,00 €	1,00 €
	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011															
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution.....	1 565 426	1 565 426	1 565 426															
Distribution nette totale.....	6 261 704 €	9 392 556 €	1 565 426 €															
Coupon net .....	4,00 €	6,00 €	1,00 €															

<b>Section D – Risques</b>		
D.1	<b>Principaux risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité</b>	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques liés à l'activité de la Société, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques liés à l'activité de prise de participations dans des sociétés cotées et non-cotées,</li> <li>• les risques liés à la détention de participations minoritaires, et</li> <li>• les risques relatifs à la valorisation des participations, étant précisé qu'aucune garantie ne peut être donné sur le fait que les évaluations réalisées par la Société (sur la base du cours de bourse pour les entités cotées ou selon une approche de juste valeur pour les entités non cotées) seront en adéquation avec les valeurs de réalisation en cas de cession. Au 30 juin 2013, les participations dans des entités cotées représentaient 53 % de l'actif net réévalué de la Société en valeur ;</li> </ul> <p>(ii) des risques financiers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le risque de liquidité lié à l'absence de cotation d'une partie du portefeuille de participations, étant précisé que la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et qu'à la date du visa sur le prospectus, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (voir l'Elément B.11),</li> <li>• les risques liés à l'évolution du cours de bourse pour les participations dans des sociétés cotées,</li> <li>• le risque relatif aux engagements hors bilan,</li> <li>• le risque de perte d'actifs,</li> <li>• le risque de solvabilité,</li> <li>• le risque de concentration,</li> <li>• le risque sur les placements,</li> <li>• le risque d'endettement, étant précisé qu'à la date du visa sur le</li> </ul>

		<p>prospectus, la Société a opéré un tirage de 26,3 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit (tel que défini à l'Elément B.4a) et que la Société est en conformité avec les engagements financiers prévus par le Contrat de Crédit,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le risque de taux,</li> <li>• le risque de change, et</li> <li>• les risques liés à l'environnement économique ;</li> </ul> <p>(iii) des risques juridiques, fiscaux et comptables, notamment ceux liés au non-renouvellement ou à la résiliation des contrats conclus avec TCA, au contrôle de TCP, à l'environnement réglementé, et les risques fournisseurs/clients ;</p> <p>(iv) des risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille ;</p> <p>(v) des risques géographiques ; et</p> <p>(vi) des risques industriels et environnementaux.</p>
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux actions de la Société</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l'émission des actions nouvelles de la Société et des droits préférentiels de souscription figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;</li> <li>• les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans la Société diluée ;</li> <li>• le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>• la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>• des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>• en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;</li> <li>• l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie, étant précisé toutefois qu'au total les engagements de souscription de TCP et des Investisseurs dans le cadre de l'émission représentent un montant de 117 008 946,90 euros, soit 84,92 % de l'émission (voir l'Elément E.3) ; et</li> <li>• l'émission réservée d'AP, qui est prévue postérieurement à la présente augmentation de capital (voir l'Elément B.4a), pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ordinaire de la Société.</li> </ul>

<i>Section E – Offre</i>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission</b>	<p>Produit brut de l'émission en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100 % : 137 788 708,50 euros.</p> <p>Produit brut de l'émission en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75 % : 103 341 544,60 euros.</p>
	<b>Dépenses totales liées à l'émission</b>	Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : environ 1,0 million d'euros.
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'émission / Utilisation du produit de l'émission / Montant net estimé du produit</b>	<p>L'augmentation de capital a essentiellement pour objectif le renforcement des fonds propres de la Société et le financement de sa stratégie de développement. Les fonds reçus dans le cadre de l'augmentation de capital seront réinvestis dans de nouvelles participations cotées et non-cotées conformément à la stratégie de la Société ou permettront un renforcement de la Société dans des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.</p> <p>La Société souhaite également profiter de cette augmentation de capital pour élargir sa base actionnariale sur le long terme et augmenter son flottant. Au résultat de</p>

		<p>l'augmentation de capital, tenant compte des engagements de souscription décrits à l'Elément E.3, la participation de TCP dans la Société restera au moins égale à 50,01 % du capital et des droits de vote de la Société, étant précisé qu'à ce jour, TCP entend rester majoritaire dans le capital et les droits de vote de la Société.</p> <p>Depuis le début de l'exercice 2013, la Société a opéré des cessions de participations qui ont permis de recentrer son portefeuille vers les sociétés les plus en phase avec sa stratégie d'investissement. Ces cessions ont permis à la Société de financer le dividende exceptionnel mis en paiement en juin 2013 et de lancer la présente augmentation de capital sur la base d'un portefeuille de participations cohérent avec sa stratégie d'investissement. Si la mise en paiement du dividende exceptionnel a permis à TCP de rembourser la dette contractée à l'occasion de l'acquisition du contrôle de la Société et a permis, de ce fait, un meilleur alignement d'intérêt de tous les actionnaires, la présente augmentation de capital permet de reconstituer les fonds propres de la Société et d'amorcer un nouveau cycle d'investissements sur la base d'un portefeuille plus adapté à sa stratégie.</p> <p>Produit net estimé de l'émission en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100 % : environ 136,8 millions d'euros.</p> <p>Produit net estimé de l'émission en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75 % : environ 102,3 millions d'euros.</p>
E.3	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>Nombre d'actions nouvelles à émettre :</b></p> <p>2 817 765 actions nouvelles</p> <p><b>Prix de souscription des actions nouvelles :</b></p> <p>48,90 euros par action (8 euros de valeur nominale et 40,90 euros de prime d'émission), à libérer intégralement au moment de la souscription.</p> <p>Ce prix représente une décote de 5,25 % par rapport au dernier cours de clôture de l'action Salvepar le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le prospectus (51,61 euros à la clôture du 9 juillet 2013).</p> <p><b>Jouissance des actions nouvelles :</b></p> <p>Courante.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription :</b></p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 12 juillet 2013, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 15 juillet 2013 ; et</li> <li>• aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à titre irréductible, à raison de 9 actions nouvelles pour 5 actions existantes possédées (5 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 9 actions nouvelles au prix de 48,90 euros par action) ; et</li> <li>• à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 15 juillet 2013 et négociés sur le marché Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 26 juillet 2013, sous le code ISIN FR0011536127.</p> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote offerte</b></p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'action Salvepar le 9 juillet 2013, soit 51,61 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le prix d'émission des actions nouvelles de 48,90 euros fait apparaître une décote faciale de 5,25 %,</li> <li>• la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 1,74 euro,</li> <li>• la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 49,87 euros,</li> <li>• le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 1,94 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</li> </ul> <p><b>Engagements et intentions de souscription</b></p> <p>TCP, qui détient 1 442 952 actions de la Société représentant 92,18 % du capital et</p>

des droits de vote, s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 29,14 % de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 756 834 actions, soit un investissement d'environ 37,0 millions d'euros.

TCP s'est par ailleurs engagé à céder le solde de ses droits préférentiels de souscription non-exercés de la manière suivante :

- à Carac 45 444 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 81 799 actions de la Société, que Carac s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 4,0 millions d'euros ;
- au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (« FGOA ») 68 166 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 122 699 actions de la Société, que FGOA s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 6,0 millions d'euros ;
- à MACIF 227 221 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 408 997 actions de la Société, que MACIF s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 20,0 millions d'euros ;
- à MACSF *épargne retraite* (« MACSF ») 227 221 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 408 997 actions de la Société, que MACSF s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 20,0 millions d'euros ;
- à Neuflyze Vie 113 610 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 204 498 actions de la Société, que Neuflyze Vie s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 10,0 millions d'euros ;
- à Suravenir 227 221 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 408 997 actions de la Société, que Suravenir s'est engagé à souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 20,0 millions d'euros.

TCP s'est également engagé à céder à Compagnie Lebon 113 610 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 204 498 actions de la Société, que Compagnie Lebon a déclaré avoir l'intention de souscrire dans leur totalité à titre irréductible, soit un investissement d'environ 10,0 millions d'euros.

Les droits préférentiels de souscription de la Société seront cédés par TCP aux investisseurs listés ci-dessus (les « Investisseurs ») au prix total par Investisseur de 1 euro.

Au total, les engagements de souscription de TCP et des Investisseurs représentent un montant d'environ 117,0 millions d'euros soit 84,92 % de l'émission. En ajoutant l'intention de souscription de Compagnie Lebon, le total des engagements et des intentions de souscription représente environ 127,0 millions d'euros soit 92,18 % de l'émission.

TCP et les Investisseurs pourraient également, s'ils le souhaitent, souscrire à l'augmentation de capital à titre réductible.

A la date de visa sur le prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Compte tenu des engagements et intentions de souscription décrits ci-dessus, le tableau suivant présente, à la connaissance de la Société et à titre indicatif, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital :

Actionnaires	% de capital et de droits de vote	
	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital <sup>(1)</sup>
Tikehau Capital Partners .....	92,18 %	50,19 %
Carac .....	-	1,87 %
Compagnie Lebon.....	-	4,67 %
FGOA.....	-	2,80 %

MACSF.....	–	9,33 %
MACIF.....	–	9,33 %
Neuflyze Vie.....	–	4,67 %
Survavenir.....	–	9,33 %
Autodétention.....	0,06 %	0,02 %
Flottant.....	7,76 %	7,80 %
<b>Total.....</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> En prenant pour hypothèse la réalisation de l'augmentation de capital à 100 % et la mise en œuvre de l'intention de souscription de Compagnie Lebon.

Compte tenu des engagements et intentions de souscription décrits ci-dessus, à l'issue de la présente augmentation de capital, la participation de TCP restera en toutes hypothèses supérieure ou égale à 50,01 % du capital et des droits de vote de la Société.

#### ***Garantie et limitation de l'offre***

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. L'augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée. Il est toutefois à noter que l'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription portant sur 84,92 % du montant de l'émission.

#### ***Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public***

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

#### ***Restrictions applicables à l'offre***

La diffusion du prospectus, la vente des actions et/ou des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

#### ***Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription***

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 15 juillet 2013 et le 26 juillet 2013 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 26 juillet 2013 à la clôture de la séance de bourse.

#### ***Intermédiaires financiers***

- Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 26 juillet 2013 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.
- Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services / Global Issuer Services (32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03) jusqu'au 26 juillet 2013 inclus.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Société Générale Securities Services / Global Issuer Services (32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03), qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

#### ***Coordinateur global et teneur de livre de l'offre***

BNP Paribas, 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris.

#### ***Calendrier indicatif***

10 juillet 2013	Visa de l'AMF sur le prospectus.
11 juillet 2013	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
11 juillet 2013	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
15 juillet 2013	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début

		<p>des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris.</p> <p>26 juillet 2013 Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>6 août 2013 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>8 août 2013 Émission des actions nouvelles – Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris.</p> <p>27 août 2013 Réunion du Conseil d'administration de la Société pour statuer sur les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2013.</p>								
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b>	Le Coordinateur global et teneur de livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou à ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.								
<b>E.5</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières</b>	Au 9 juillet 2013, la Société détenait 970 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société à la date de détachement seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.								
	<b>Convention de blocage</b>	<p>Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter de la date de visa sur le prospectus (sous réserve de certaines exceptions ou sauf accord de BNP Paribas).</p> <p>Engagement de conservation de TCP : 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvellement émises.</p> <p>Engagement de conservation des Investisseurs : 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvellement émises.</p>								
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de la dilution</b>	<p><b><i>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</i></b></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres (hors résultat) de la Société au 30 juin 2013 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du visa sur le prospectus) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres, hors résultat, par action (en euros) <sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>38,35</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)</td> <td>44,14</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)</td> <td>44,91</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> Il est rappelé que la Société n'a émis aucun instrument dilutif à la date du visa sur le prospectus.</p> <p><b><i>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</i></b></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du visa sur le prospectus) est la</p>		Quote-part des capitaux propres, hors résultat, par action (en euros) <sup>(1)</sup>	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	38,35	Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)	44,14	Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)	44,91
	Quote-part des capitaux propres, hors résultat, par action (en euros) <sup>(1)</sup>									
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	38,35									
Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)	44,14									
Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)	44,91									

		<p>suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de l'actionnaire(en %)<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)</td> <td>0,43 %</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)</td> <td>0,36 %</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> Il est rappelé que la Société n'a émis aucun instrument dilutif à la date du visa sur le prospectus.</p>		Participation de l'actionnaire(en %) <sup>(1)</sup>	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00 %	Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)	0,43 %	Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)	0,36 %
	Participation de l'actionnaire(en %) <sup>(1)</sup>									
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00 %									
Après émission de 2 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 75 %)	0,43 %									
Après émission de 2 817 765 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (réalisation de l'augmentation de capital à 100 %)	0,36 %									
<b>E.7</b>	<b>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur</b>	Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs par la Société.								